

LA RAQUETTE EN BOIS

25e EDITION

Les 3 et 4 octobre 2020

A SAUSSET-LES-PINS

Gymnase Alain Calmat
Tournoi InterRégional de Badminton
Doubles et Mixte

Autorisation n° XXXX



Chers amis sportifs,

Le **Badminton Club Saussétois** est très heureux de vous inviter à son 25^{ème} tournoi annuel de doubles et mixte.

Tableaux

Le tournoi est ouvert aux licenciés autorisés à jouer en **séniors** de NC à R4. La compétition comportera les disciplines suivantes : **double hommes, double dames le samedi et double mixte le dimanche.**

Les tableaux seront organisés **par côte (CPPH)** et **constitués par séries** (série 1, série 2...).

Les tableaux se dérouleront en poules puis élimination directe.

Lieu et horaires

L'accueil s'effectuera au gymnase Alain Calmat (Avenue Pierre Matraja). Le tournoi débutera à partir de **8H**. Tous les matches auront lieu au gymnase (7 terrains).

Volants

Les volants sont à la charge des joueurs.

Volant officiel **BABOLAT 2**

Inscriptions

L'inscription au tournoi est fixée à **21 € par joueur pour deux tableaux disputés et 18 € par joueur pour un seul tableau.**

Le règlement à l'ordre du **BCS** devra accompagner la feuille d'inscription ou règlement par internet via Poona.

La date limite d'inscription est le **samedi 26 septembre 2020**. La confection des tableaux se fera le **lundi 28 septembre 2020**.

Buvette

Une buvette sera à votre disposition dans le gymnase.

N'oubliez pas de ramener votre **écoverre et vos couverts**.

Récompenses

Les organisateurs auront le plaisir d'offrir des lots aux finalistes et vainqueurs des différentes séries.

Hébergement

A Sausset-les-Pins

Auberge « La folie » 04 42 06 74 95

A Carry le Rouet

Camping « Lou Souleï » 04 42 44 75 75

Renseignements complémentaires

Nathalie Marconi 06 78 99 43 04

Marcel Jallet 06 88 78 04 92

Extraits du règlement particulier

Art. 1 Le juge arbitre du tournoi est : **Nathalie MOLINES**

Art. 2 Le tournoi se déroule conformément au règlement général des compétitions FFbAD. Ce tournoi est régional ouvert à des clubs des régions avoisinantes et clubs extérieurs invités. Il est accessible aux licenciés autorisés à jouer en catégorie senior, séries de classement de **NC à R4** dans les tableaux **double hommes, double dames et double mixte**.

Art. 4 Les tableaux seront organisés **par côte (CPPH), arrêtée à la date du 24 septembre 2020**, et constitués par séries (**série 1, série 2...**). L'objectif est d'obtenir des séries les plus homogènes possible, avec autant que possible de préférence, des tableaux de 8 à 16 paires.

Art. 6 Aucun joueur ne peut s'inscrire en son nom propre, il devra le faire par l'intermédiaire de son club, auquel le plus grand soin est demandé dans l'établissement et l'envoi des inscriptions.

Art. 7 Les droits d'engagement d'un joueur forfait ne pourront être remboursés qu'en cas de forfait involontaire avec justificatif, précisé dans l'article 3.1.5 du règlement général des compétitions FFbAD. Le caractère involontaire d'un forfait est prononcé par le juge arbitre.

Art. 8 Tous les joueurs participant au tournoi doivent être en possession de **leur licence 2020-2021** au jour du tirage au sort.

Art. 9 Le Comité d'organisation se réserve avec l'accord du juge arbitre, le droit de limiter le nombre de participants à **280 inscrits** en fonction du remplissage des différents tableaux, pris dans l'ordre de réception des inscriptions accompagnées du paiement pour la paire complète.